



Changement constructible PLU et dévaluation terrain

Par scrop75

Je possède un terrain constructible depuis maintenant plus de dix ans (qui est dans la continuité de ma maison) et qui était en zone urbaine avec possibilité de construire r+5 lors de mon acquisition.

Actuellement une révision du PLU va mettre mon terrain en zone UH c'est à dire R+1+combles ce qui est loin d'être intéressant en terme de perspectives de vente à un promoteur par exemple.

Je crois pas forcément au recours gracieux car il est visiblement mission impossible d'obtenir un rdv avec le maire, j'hésite à prendre un avocat pour mettre ça en contentieux, on m'a parlé d'un délai d'un an minimum et 2000-3000 euros de frais au minimum.

Je cherche à savoir si le jeu peut en valoir la peine s

je suis preneur de tout avis merci

Par ESP

Bonsoir

Suivez la communication de la mairie, car une révision du PLU comporte plusieurs étapes s'étalant sur de longs mois.

Des réunions publiques vont être organisées, auxquelles vous pourrez participer et un commissaire enquêteur sera aussi à votre disposition pour recueillir vos doléances. Sans compter la possibilité de rédiger un courrier à l'attention du maire.

Par Al Bundy

Bonjour,

Pour répondre à votre question il faut chiffrer la différence de prix du terrain selon les possibilités de constructions. Cela vaut le temps et l'agent mis dans un recours contentieux au tribunal administratif ?

Il serait plus efficient de rencontrer le maire pour lui exposer vos arguments afin d'obtenir une préservation des droits actuels ou une diminution moins importante.